



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Correze

Question écrite n° 36232

Texte de la question

M Jean-Claude Cassaing appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le probleme du placement en foyer occupationnel des jeunes handicapés domicilies en Correze. En effet, des jeunes gens ayant un taux d'incapacite de 90 p 100 ne peuvent beneficier de placement en Correze ou dans les departements limitrophes faute d'etablissements susceptibles de les recevoir. Or, pour ces handicapés, ages dans certains cas de vingt-cinq a trente ans, il n'existe pas d'autre alternative que ces foyers car leurs parents, souvent d'un age avance, ne peuvent s'occuper d'eux avec toute l'attention qu'ils requierent. En consequence, il lui demande quelles mesures pourraient etre envisagees pour que prenne fin cette carence en foyers occupationnels, source de graves problemes dans notre region.

Données clés

Auteur : [M. Cassaing Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36232

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 517